

Offre de soutien financier aux professeures et professeurs pour la présentation orale de résultats de recherche à un congrès ou colloque national ou international

Année du concours :	2022-2023
Montant maximal par événement :	1 000 \$
Date limite des demandes:	1^{er} novembre 2022 ou 1^{er} février 2023
Date limite pour dépenser le soutien :	30 avril 2023

La Faculté des sciences sociales est heureuse d'offrir un soutien financier aux professeures et professeurs réguliers de la Faculté pour leur permettre de présenter leurs résultats de recherche à des conférences nationales ou internationales de première importance et de contribuer ainsi à l'avancement et à la diffusion des connaissances en sciences sociales.

Le soutien proposé permettra de rembourser, en tout ou en partie, les frais reliés à la participation au congrès ou colloque (exemple de frais couverts : inscription, transport, frais de séjour, etc.).

Cette offre ponctuelle est possible en raison du contexte financier actuel. Selon les disponibilités financières de la Faculté, elle pourrait, ou non, être reconduite l'an prochain. L'enveloppe annuelle sera divisée en deux, pour permettre aux professeures et professeurs de soumettre une demande à l'un ou l'autre des concours. Si une partie du montant n'est pas entièrement dépensée lors du précédent concours, celle-ci sera transférée au concours suivant dans une même année financière.

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

- Être professeure ou professeur régulier à la Faculté des sciences sociales de l'Université Laval;
- Démontrer le caractère national ou international de l'événement et son importance dans son cheminement;
- Les conférences doivent avoir lieu à l'extérieur du Québec;
- Être l'auteure ou l'auteur principal de la communication orale¹;
- S'engager à ce que la Faculté obtienne une visibilité lors de l'événement en la mentionnant lors de la communication (affiliation, logo de la Faculté, etc.). Notez qu'une trousse d'informations de visibilité facultaire peut être offerte par l'équipe des communications et du recrutement au besoin;
- Une seule subvention accordée aux deux ans à une même personne.

DOCUMENTS EXIGÉS

Les personnes intéressées doivent faire parvenir au Vice-décanat à la recherche (recherche@fss.ulaval.ca) un dossier complet :

- Une lettre de motivation d'une page maximum démontrant le caractère national ou international du congrès, l'importance de celui-ci dans son cheminement de carrière;
- Un curriculum vitae
- Le résumé tel que soumis pour le congrès;

¹ Une présentation par affiche pourrait être acceptée si le congrès ne permet pas les présentations orales.

- Une preuve que le résumé a été accepté pour une communication orale, si cette preuve n'est pas disponible au moment de la soumission, une preuve de soumission devra être remise lors de la demande et la preuve d'acceptation devra être présentée avant que le versement du soutien puisse se faire;
- Un budget prévisionnel des frais encourus (transport, inscription, logement, repas, etc.).

ÉVALUATION DE LA DEMANDE

Les candidatures seront évaluées par un comité. Le soutien financier sera accordé sous réserve des disponibilités financières. La décision sera sans appel.

La Faculté se réserve le droit d'accorder des subventions partielles ne couvrant qu'une partie des dépenses normalement admissibles, si cela devait s'avérer nécessaire pour aider un plus grand nombre de candidats méritants.

MODALITÉS DE VERSEMENT

La professeure ou le professeur devra remplir un rapport de dépense au Service des finances dans les 30 jours suivant le retour de l'événement, avec pièces justificatives, conformément aux normes de l'Université pour ce type d'activité. Un remboursement d'un montant pouvant aller jusqu'à un maximum de 1 000 \$ (ou moins selon les dépenses) lui sera versé.

Le montant devra être dépensé au plus tard le 30 avril 2023.